

## PIECES A FOURNIR

ELEVES DE SECONDE AFFECTES EN PREMIERE GENERALE

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

### **PIÈCES A FOURNIR :**

**Aucune photocopie ne sera faite au lycée**

- La photocopie du livret de famille **complet** (si changement).
- pour les élèves dont les parents sont divorcés fournir une photocopie du jugement faisant apparaître le droit de garde.
- pour les élèves arrivant en première ou terminale une photocopie de la carte d'identité et de l'attestation de recensement (ou journée défense-citoyenneté) obligatoire.
- fiche d'inscription à la demi- pension

**➤ Tout dossier incomplet sera refusé et obligera la famille à revenir finaliser l'inscription.**

### **TRANSPORTS SCOLAIRES :**

Les parents retireront un imprimé auprès du service de transport concerné. L'attestation d'inscription au lycée ou le tampon du lycée sera nécessaire pour le traitement du dossier. Pour la compagnie de la CIREST inscription à partir du mois de mai jusqu'au mois d'août 2023 : compléter la demande en ligne [www.cirest.fr](http://www.cirest.fr) joindre une photo d'identité récente, un justificatif d'adresse et l'attestation d'inscription.

### **ASSURANCE SCOLAIRE :**

Il est vivement recommandé à tous les parents de contracter une assurance scolaire, obligatoire dans le cadre des sorties et activités extra scolaires.

### **SANTÉ :**

Si votre enfant présente un problème lié à la santé, veuillez en informer l'infirmière scolaire pour une prise en charge particulière ou pour une élaboration d'un PAI.

### **FOURNITURES SCOLAIRES :**

Chaque enseignant fournira sa liste **à la rentrée**. Prévoir un minimum pour le jour de la rentrée (agenda, feuilles, trousse).

**DATE et HEURE :** Dépôt du dossier complet à la vie scolaire avant le 20 JUIN 2023.